



Résilier avant la signature du contrat au xxxxxx

Par p0604v

Bonjour

Ce jour (le 26/10/2022), j'ai reçu un appel du xxxxxx, qui après la vente de multiples services (accompagnement, suivi par l'éducation nationale et reconnue par le certificat de qualité QUALIOPI, formation offerte?), a abouti au virement de 109? d'acompte.

Je ne suis pas officiellement inscrite; en effet, la personne est censée me rappeler le 03 novembre 2022 pour « signer le contrat ».

Ainsi, j'ai plusieurs questions:

- Puis-je me rétracter dès maintenant?
- Aurais-je des frais?
- Comment dois-je procéder?
- Mon acompte est-il perdu?

En effet je me suis laissée amadouée par plusieurs avis positifs et quelques recherches internet, mais en creusant bien je me suis rendue compte que non seulement la formation (pour auxiliaire vétérinaire pour ma part)n'est reconnue en rien par l'Etat et même le milieu du travail, mais qu'en plus ils avaient eu un procès justement pour des publicités mensongères. ,

Merci de vos réponses,

Cordialement

Par ESP

Bonjour

Vous êtes dans les délais...

[url=https://www.economie.gouv.fr/particuliers/droit-delai-retractation]https://www.economie.gouv.fr/particuliers/droit-dela
i-retractation[/url]